

LES CHIFFRES CLÉS 2022 DE QUALISPORT



1.1 LA QUALIFICATION : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE STRUCTURES QUALIFIÉES

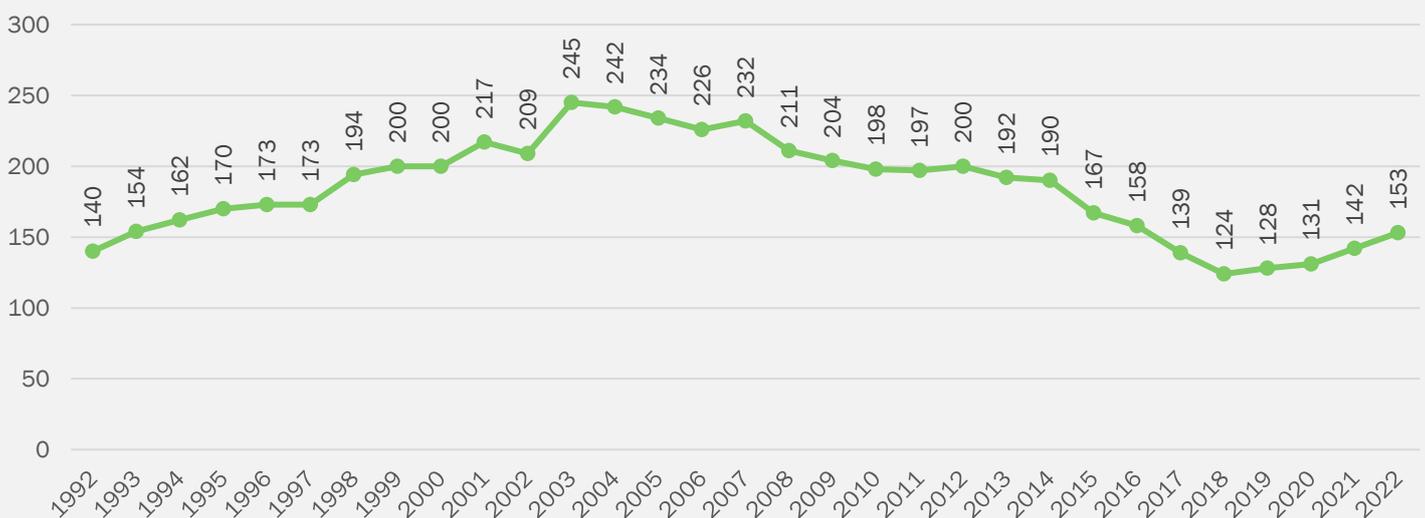
En 2022, le nombre de qualifiés a fortement progressé puisqu'au 31 décembre on comptait **153 structures qualifiées** contre 142 fin 2021, soit une augmentation de **+ 7%**.

Le non-renouvellement de 7 structures est à déplorer (fusion/absorption entre entreprises qualifiées, cessation d'activité, abandon ou radiation, déqualification suite à non-respect des critères QUALISPORT), portant tout de même le **taux de renouvellement à 97%**.

En parallèle, ce sont **18 structures qui ont été nouvellement qualifiées**.

La raison majoritairement évoquée pour se qualifier demeurant le besoin de satisfaire aux attentes de la commande publique et des collectivités qui exigent « QUALISPORT » ou une qualification dans leurs appels d'offres.

Évolution du nombre de structures qualifiées depuis 30 ans



1.2 LA QUALIFICATION : LES TITRES ATTRIBUÉS

Au 31 décembre 2022, **535 qualifications** et **80 qualifications probatoires** étaient en cours de validité. 32 entreprises (sur 153) détenant au moins une qualification probatoire (qualification pouvant être accordées sur décision du Comité Qualificateur aux structures ne disposant pas encore de références ou en nombre insuffisant, dans le champ de leur demande. Et ce, sous réserve de remplir les autres exigences, d'identification, juridiques, financières, d'assurances, de moyens humains et matériels).

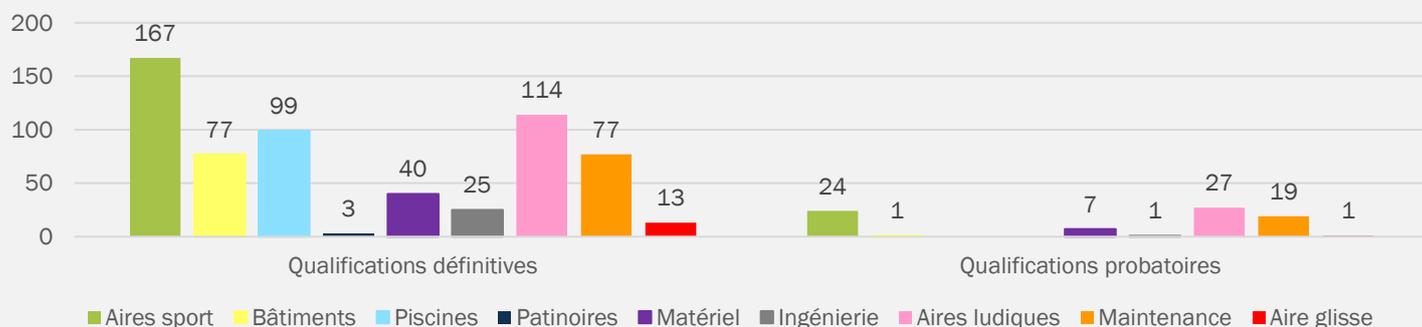
Nombre total de qualifications accordées depuis 10 ans



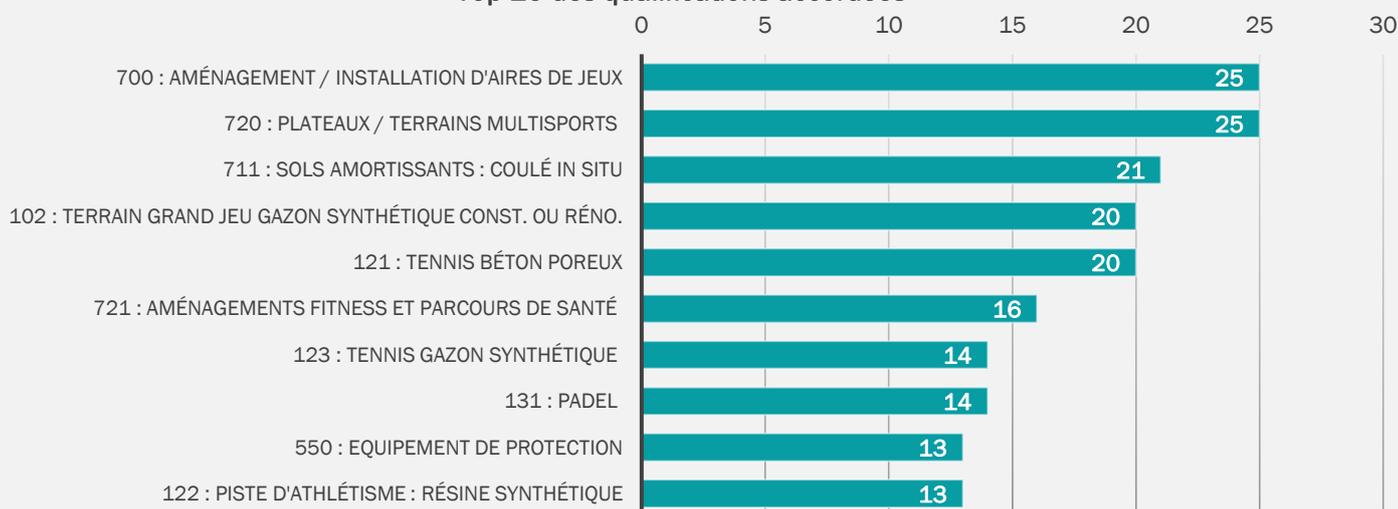
Le nombre moyen de qualifications par qualifié a augmenté pour être porté à **4** (contre 3,9 en 2021, 3,8 en 2020 et 4,6 en 2019), l'offre de qualifications étant elle, passée de 180 à 136 entre 2019 et 2021.

Le taux de refus de qualifications s'est lui élevé à **26% pour les nouveaux candidats** (premières demandes).

Qualifications attribuées en 2022 par activités



Top 10 des qualifications accordées



1.3 AUTRES INDICATEURS RELATIFS AU MARCHÉ DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET LUDIQUES

Il est à noter, pour 2022, que **7 284 appels d'offres** concernaient des équipements sport & loisir (à l'exclusion des marchés sans publicité préalable, généralement inférieur à 40K€) selon notre partenaire DOUBLETRADE (contre 6 056 en 2021, 4171 en 2020).

Concernant les acteurs du secteur des équipements sport & loisir, il s'agit d'un « petit » secteur, hybride qui plus est, mêlé d'entreprises également rattachées aux métiers du BTP, de l'architecture, au marché du paysage ou bien encore des piscinistes.

Ainsi, 153 entreprises qualifiées représenteraient **¼ des acteurs - spécialistes sport & loisir - du secteur** (estimation QUALISPORT).

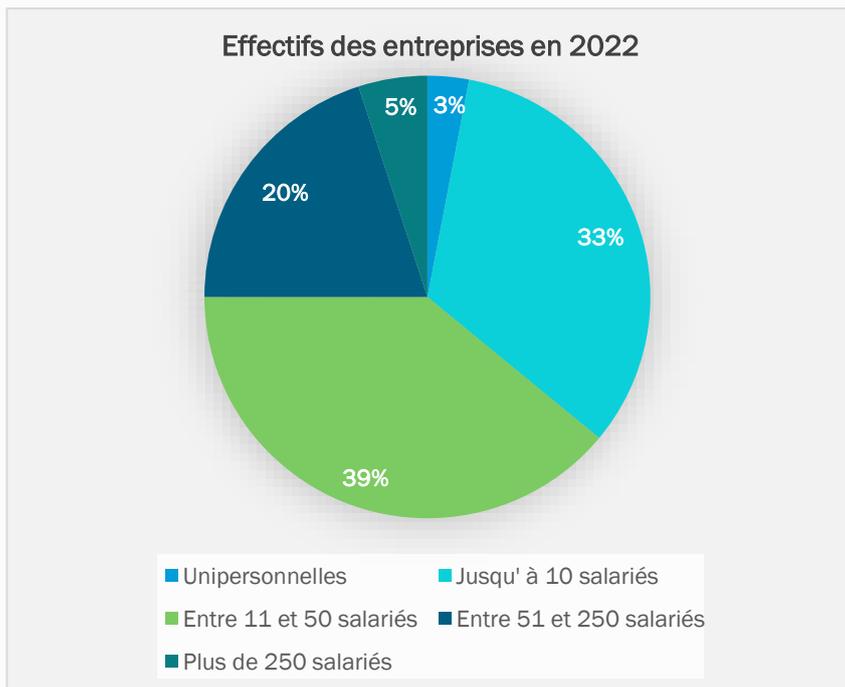
À comparer aux 5 036 entreprises de la piscine (source : FPP), 19 372 entreprises du paysage (source : revue spécialistes paysage), 26 000 architectes, 11 000 bureaux d'études et de maîtrise d'œuvre ou encore aux 729 277 entreprises du BTP (source : Observatoire des métiers du BTP - 2020).

2.1 PROFIL DES QUALIFIÉS : RÉPARTITION PAR EFFECTIF

Au 31 décembre 2022, les effectifs déclarés des entreprises qualifiées et consacrées spécifiquement aux infrastructures sport & loisir s'élevaient à **5 950 salariés**. L'effectif total de ces entreprises qualifiées est porté à **15 279 salariés**.

Les PME, entre 10 et 250 salariés, représentent la majorité des entreprises (**59%**) alors que les TPE, jusqu'à 10 salariés, constituent **36%** des entreprises et les ETI seulement **5%**.

À noter cependant que 8 entreprises qualifiées sont parmi le top 20 des groupes français du Bâtiment et des travaux publics. A l'inverse, 5 entreprises qualifiées (**3%**) sont des structures unipersonnelles, majoritairement spécialisées en activité « Programmation & ingénierie sportive » ou « Maintenance ».



2.2 PROFIL DES QUALIFIÉS : RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



Les qualifiés QUALISPORT se retrouvent sur l'ensemble du territoire métropolitain, dans les DOM-TOM et même à l'étranger (**3 structures**).

En 2022, sur le territoire métropolitain, leur répartition est relativement homogène. **2** régions françaises se distinguent néanmoins qui regroupent à elles seules **35%** des structures qualifiées : l'Île-de-France d'abord (**33 structures**) puis l'Auvergne-Rhône-Alpes (**22 structures**).

Suivent avec une représentation assez élevée, les Hauts-de-France (**15 structures**) et, à parts égales, la région Grand-Est, l'Occitanie et la Provence-Alpes-Côte-d'Azur (**13 structures**).

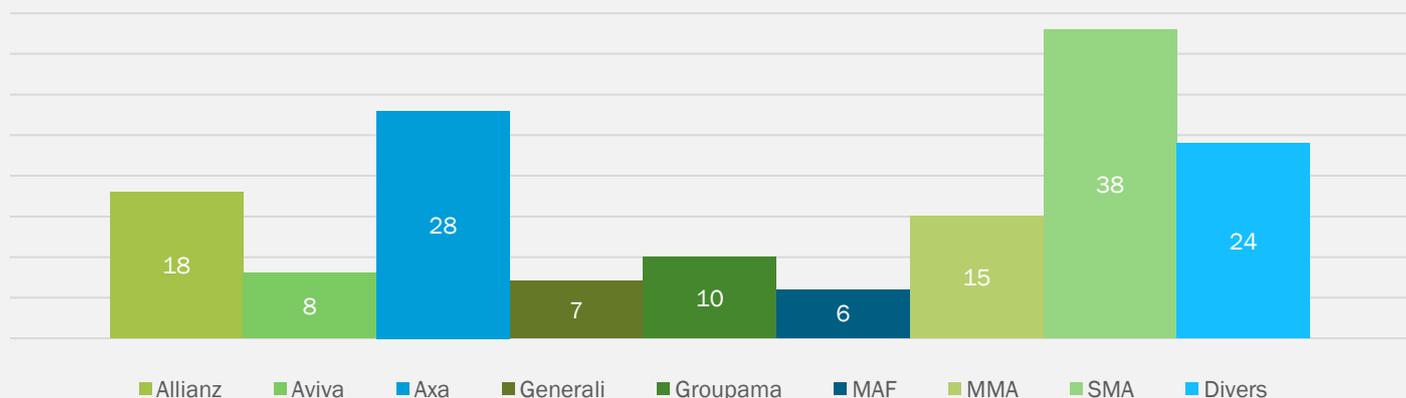
2.3 PROFIL DES QUALIFIÉS : LES ASSURANCES DES QUALIFIÉS

Erreurs de conception, défauts ou retards dans le suivi du chantier, mauvais calculs... Le process de qualification QUALISPORT accorde une importance cruciale aux assurances et exige copie des différents contrats des candidats.

Cet intérêt est réciproque de la part des compagnies qui analysent les risques pour chaque entreprise en s'appuyant notamment sur ses qualifications.

Différentes compagnies se partagent le marché assurantiel pour les activités professionnelles bâtiment ou TP. En voici les tendances chez les qualifiés :

Assurances des qualifiés



2.4 PROFIL MOYEN DU QUALIFIÉ 2022

Effectif : 39

CA : 5 millions €

Nombre de qualifications : 4

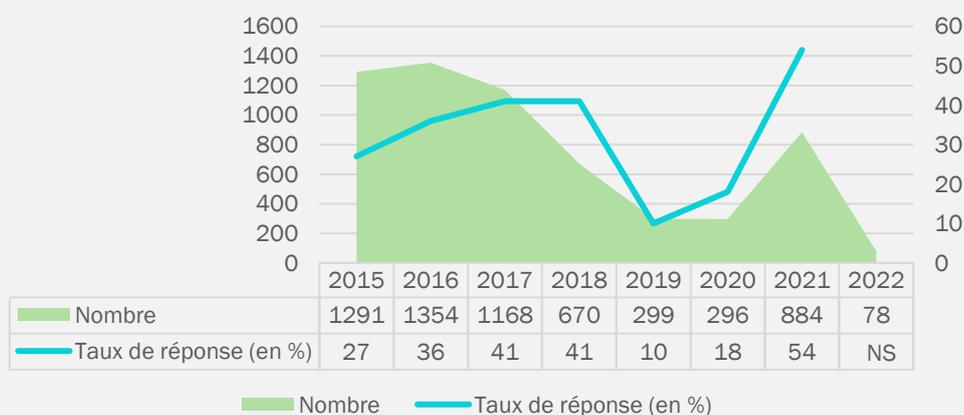
Qualifié depuis : 12 ans



3.1 SUIVI DES ENTREPRISES : LES SONDAGES

Les sondages effectués auprès des clients des entreprises qualifiées est l'une des mesures exigées par l'accréditation COFRAC qualifications d'entreprises à laquelle répond l'organisme QUALISPORT.

Nombre de sondages réalisés

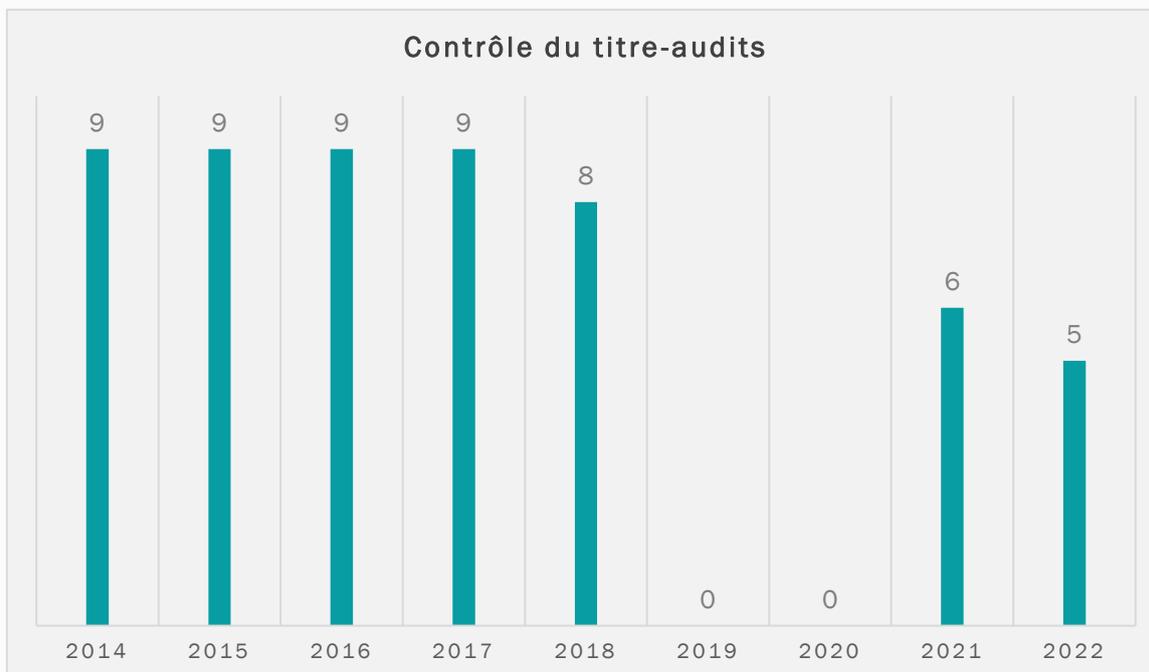


En 2022, alors que la plupart des entreprises étaient dans leur 2^{ème} année de cycle de qualification, ce sont quelques **78 sondages** supplémentaires qui ont été récoltés. Ceci s'ajoutant à un total de **6 040 sondages** effectués auprès des clients des entreprises depuis 2015.

3.2 SUIVI DES ENTREPRISES : LES AUDITS POST QUALIFICATION

Après 2 années de suspension, les audits aléatoires ont été réactivés en 2021. En 2022, **5 entreprises** parmi celles qualifiées en 2021 ont pu être contrôlées, à leur siège social et sur un chantier. 2 auditeurs différents se sont réparti cette mission.

Les résultats de ces audits se sont avérés tous conformes aux attentes et à la procédure QUALISPORT.



3.3 SUIVI DES ENTREPRISES : RESPECT DE LA QUALIFICATION LA MARQUE QUALISPORT

La marque et le logo QUALISPORT ont fait l'objet d'un enregistrement à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) et sont ainsi protégés. Les conditions d'utilisation de la marque et/ou de reproduction du logotype QUALISPORT (couleur, taille et positionnement) sont également définies dans une charte propre à l'organisme QUALISPORT.

Cette marque et logotype QUALISPORT peuvent ainsi être utilisés sur les documents promotionnels, annonces publicitaires ou site d'une structure à qui a été délivré un certificat de qualification, et uniquement pendant le temps de sa validité. Toute référence à la qualification QUALISPORT contraire aux exigences précédemment définies peut par conséquent être considérée frauduleuse et faire l'objet de sanctions civiles et/ou pénales prévues par la loi (amende, dommages et intérêts sous astreinte, ...).

Dans ce contexte, pour la première fois, en 2021, 9 demandes de faire cesser toute référence à la qualification QUALISPORT ont été délivrées. **4 nouvelles demandes** ont été déclenchées en 2022.